

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 15 | 23 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 23 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 20/12/2023
Et
Publication ou notification du :
20/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/12/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUILLETTE Lionel à Mme MOURICHON Véronique, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BALOUZAT Alain, M. GANDON Jean-Charles à M. VALENTE Vitor, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à M. COLAS Christophe, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à M. CAPOIS Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

C2023_40 – Approbation du Rapport d'Activité 2022 de la CAPF

Monsieur le Maire expose que la commune de Bourron-Marlotte a été destinataire, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Il a été envoyé par mail en format PDF aux Conseillers Municipaux mais également consultable dans le bureau des Adjoints aux horaires d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le rapport d'activité 2022 de la CAPF.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Alain BUIRON

A Bourron-Marlotte, le 19/12/2023



Le Maire,
Vitor VALENTE